

BARÈME DES HONORAIRES

TRANSACTION :

Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit n'est dû avant la conclusion d'un contrat. Tous nos prix s'entendent TTC et intègrent les honoraires de l'agence TVA inclus (20 %).

Les honoraires de négociation suivants sont à la charge exclusive du VENDEUR :

De	À	Pourcentage :
0 €	99 999 €	8% *
<i>*Avec un minimum d'honoraires de 5 000 €</i>		
100 000 €	149 999 €	7 %
150 000 €	199 999 €	6%
200 000 €	299 999 €	5 %
300 000 €	599 999 €	4 %
Plus de 600 000 €		3 %

Les tranches sont non cumulatives. Le barème sera ajusté aux mille euros inférieurs.

MISE EN LOCATION :

Maison / Appartements / Parkings :

Montant :	A la charge du :	Pour la mission :
3 € du m ²	Bailleur ET locataire	Etablissement des lieux d'Entrée et / ou de Sortie
8 € du m ²	Bailleur ET locataire	Prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction du bail.

Avec un forfait maximum de 700 €.

GESTION LOCATIVE :

A la charge du bailleur : **7% TTC** du montant du loyer Charges Comprises.

GRL (Garantie des Loyers Impayés) : **3 % TTC** du loyer Charges Comprises.

Mis à jour le 10 Avril 2018